

# Droit et pratiques de l'urbanisme

 **ECTS**  
6 crédits

 **Composante**  
UFR des  
Sciences  
humaines  
et sociales -  
Sorbonne

 **Volume horaire**  
60h

 **Période de  
l'année**  
Semestre 5

## En bref

- > **Langue(s) d'enseignement:** Français
- > **Ouvert aux étudiants en échange:** Non

de l'urbanisme opérationnel. Il doit être capable de replacer ces dimensions juridiques et techniques dans le cadre d'un processus de projet urbain.

## HEURES D'ENSEIGNEMENT

Droit et pratiques de l'urbanisme	Travaux Dirigés	60h
-----------------------------------	-----------------	-----

## Présentation

### DESCRIPTION

L'enseignement doit, dans un premier temps, permettre aux étudiants d'allier les compétences juridiques et géographiques, dans le cadre d'une approche approfondie de l'aménagement et de l'urbanisme en France. Sont présentées les principales notions de base des différents droits qui s'intéressent aux questions territoriales (droit de l'urbanisme mais pas uniquement). L'enseignement vise à replacer les normes juridiques, et leurs applications concrètes, dans le contexte spatial, institutionnel et politique. Dans un deuxième temps, l'enseignement parcourt les pratiques de l'urbanisme réglementaire et opérationnel à partir d'exemples d'opérations concrètes en France, avec des éléments de comparaison en Europe et dans le monde : du permis de construire aux outils de planification, la maîtrise foncière et ses enjeux, les politiques du logement et de l'habitat, de la rénovation à la réhabilitation urbaine, la politique de la ville. Si possible, plusieurs sorties de terrain seront organisées aux horaires des cours. A l'issue du cours, l'étudiant doit avoir acquis les principales notions de base des procédures

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur > [u-paris.fr/choisir-sa-formation](https://u-paris.fr/choisir-sa-formation)**